

!!!! Vestiaire et Douche!!!! sur le site

REGLEMENT TRAIL NOCTURNE DE LA SAINT NICOLAS 2026

ARTICLE 1/ PARTICIPATION:

Sur les 4 trails, la participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion de celle-ci.

Chaque participant devra remettre son Parcours de Prévention Santé annuel (PPS) valable à la date du trail nocturne. (attention FORMALISME OBLIGATOIRE depuis 01/09/2024 document à établir obligatoirement à l'adresse <https://pps.athle.fr/>

Plus de certificat médical, PPS ANNUEL exigé
(aucune dérogation quant au document exigé)
Pas de PPS, pas de dossards

Le cas échéant, l'inscription ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 2 / INSCRIPTIONS TARIFS (Barrières Horaires) :

INSCRIPTIONS

La clôture des inscriptions sur le site est fixée au **mercredi 25 novembre 2026 à minuit** sauf si quota atteint avant

Une inscription validée ne veut pas dire qu'elle soit conforme il vous appartient de bien joindre un justificatif valable ou votre dossier sera traité comme incomplet (PPS valide le jour de la course ou licence FFA compétition valable le jour de la course)

Des inscriptions sur place seront possibles le jour de la course si les quotas par course ne sont pas atteints, ceux –ci sont de :

Trail 25 kms Expert ATC avec barrières* horaires 150 puces

Trail 18 kms 200 puces

Trail 11 kms 300 puces

Trail 5 kms 200 puces

***Barrières Horaires du 25 kms :**

Barrière 1 : Sortie ultime de la friche Ste Henriette 1 heure 30 au KM7 après le départ soit allure de 4,7km/h **navette retour voiture de l'organisation**

Barrière 2 : Entrée du Parc des Iles Rue Capelle à Drocourt au 15 KM au plus tard 2 heures 30 soit une allure de 6km/h après le départ. **navette retour voiture de l'organisation**

Barrière 3 : Sortie du terail 101 au 20,5 kms au plus tard 3 heures après le départ soit une allure de 7 kms/h **bifurcation à pied jusqu'à l'arrivée**

Barrière 4 : Pied du terail Jean Macé au 24,8 kms au plus tard 3h45 après le départ soit une allure de 7 kms/heure **bifurcation à pied jusqu'à l'arrivée**

TARIFS

PHASES DE TARIFS :

Trail 5 K Phase 1 : du 1/09/26 au 30/09/26 : 9 euros Phase 2 : du 1/10/26 au 31/10/26: 11 euros Phase 3: du 1/11/26 au 25/11/26 : 13 euros

Trail 11 kms Phase 1 : du 1/09/26 au 30/09/26 : 14 euros Phase 2 : du 1/10/26 au 31/10/26: 16 euros Phase 3: du 1/11/26 au 25/11/26 : 18 euros.

Trail 18 kms Phase 1 : du 1/09/26 au 30/09/26 : 22 euros Phase 2 : du 1/10/26 au 31/10/26: 24 euros Phase 3: du 1/11/26 au 25/11/26 : 26 euros

Trail 25 kms :Phase 1 : du 1/09/26 au 30/09/26 : 30 euros Phase 2 : du 1/10/26 au 31/10/26: 32 euros Phase 3: du 1/11/26 au 25/11/26 : 34 euros

ARTICLE 3 / CERTIFICAT MEDICAL ou LICENCE :

Chaque concurrent doit déposer son PPS (**valable au jour de la course**) ou licence FFA 26/27. Seules les licences FFA sont valables (**licence compétition en cours de validité, licence loisir non acceptée**). La remise de la pièce administrative se fait par internet lors de votre inscription et uniquement.

ARTICLE 4 / RETRAIT DES DOSSARDS :

Le samedi 28 novembre 2026 au point retrait dossards salle de sports collège Jean Macé, boulevard des Frères Leterme à Henin Beaumont . **(pièce d'identité obligatoire)**

Le retrait pour un autre concurrent est autorisé sur présentation de la carte d'identité du dit concurrent.

Trail 25 kms : de 10h30 à 12h00 et de 14H00 à 16h40

Trail 18 kms : de 10h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Trail 11 kms : de 10h30 à 12h00 et de 14H00 à 17H45

Trail 5 kms : de 10h30 à 12h00 et de 14H00 à 16H30

ARTICLE 5 / HORAIRES DES DEPARTS :

- **Trail découverte de nuit 5 kms** : Départ navette à pied de la salle de sport au départ à 16h45. **Départ du Trail à 17h00** de la salle de sports. **Fin de retrait des dossards 16h30**
- **Trail 25 kms.** **Départ Navette Bus 17h15** du collège Jean Macé. **Départ du Trail à 18h00** de l'Hôtel Communautaire, Boulevard Schweitzer 62110 **Henin Beaumont** Arrivée au Collège Jean Macé. **Fin de retrait des dossards à 16h45**
- **Trail 18 kms.** **Départ Navette Bus 17h45** du collège Jean Macé. **Départ du Trail à 18h15** du magasin Intersport, bld des eaux 62110 **Henin Beaumont** . Arrivée Salle Jean Macé. **Fin de retrait des dossards à 17h15**

Les bus partiront à l'heure prévue, il appartient aux coureurs de respecter l'horaire de départ de la navette relatif à leur course, Pour les bus peuvent être retardés selon le trafic routier étant donné qu'un aller-retour sera effectué

- **Trail 11 kms** Navette à Pied pour rejoindre le départ du trail à 18h00. Départ de la course à 18h30. **Fin de retrait des dossards à 17h45.**

ARTICLE 6 / EQUIPEMENT :

Tout participant au TRAIL COMMUNAUTAIRE devra s'équiper en fonction de la météo. Une réserve d'eau type gourde ou poche de 1 litre est obligatoire ainsi qu'une base alimentaire(barre de céréale ou autre) , une lampe frontale à présenter au retrait des dossards, un téléphone portable pour les secours sont également obligatoires.

ARTICLE 7 / BALISAGE :

Le balisage au sol sera effectué à base de peinture rétroreflechissante. Des sticks catadiopes blancs seront accrochés aux arbres ou sur piquet au sol. Il se fera également à l'aide de Rubalise accrochée aux arbres. Tout participant doit observer les balisages durant sa course. En cas de non balisage au sol ou aux arbres au-delà de 100 mètres, le traileur devra faire demi-tour et revenir sur ses pas pour corriger son erreur de parcours. (aucune réclamation ne sera recevable).

ARTICLE 8 / SECURITE :

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés au long du parcours à des endroits stratégiques. Les routes seront fermées par la Police Municipale d'Henin Beaumont. L'assistance médicale sera composée de la FFSS d'Henin Beaumont sera là pour vous avant la course, sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche ou par téléphone à partir du numéro sur le dossard et signaler sa position. En cas de mauvais temps ou tout autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou bien d'annuler l'épreuve. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

ARTICLE 9 / RAVITAILLEMENT :

Il n'y a aucun ravitaillement intermédiaire pour le trail 11k et le 5k. Le TRAIL NOCTURNE se fait en autosuffisance. Un ravitaillement est prévu pour le trail 25k au point K 15 et pour le trail 18 kms au point K 8. Un ravitaillement post trail est prévu au sein de la salle de sports.

ARTICLE 10 / CLASSEMENT ET RECOMPENSES :

La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence les prix seront acquis par l'organisation. Un lot souvenir sera offert à chaque participant. Chaque premier de chaque catégorie sur les trails 25 et 18,5 kms (homme et femme) sera récompensé. Pas de sous catégorie (senior 1,sénior 2.....) .

Les 5 premiers scratches Hommes et Femmes sur le 11 kms.

Les 5 premiers scratches sur le 5 kms.

ARTICLE 11 / SANCTIONS :

Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre détritus, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié. (Aucune réclamation possible). Le projet de TRAIL COMMUNAUTAIRE s'inscrit dans le respect du développement durable, vous aurez pour obligation de trier vos déchets lors des ravitaillements dans les cartons appropriés (biodégradable, recyclable et autres).

ARTICLE 12 / ASSURANCE ET RESPONSABILITE :

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

Article 13 / CHRONOMETRAGE:

Le chronométrage à puce sera réalisé par la Société Oxybol.

Article 14 / CATEGORIE D AGES POUR LES TRAILS :

Trail 5 kms : pour minime à vétéran

Trail 11 kms : pour cadet à vétéran

Trail 18,5 kms : pour junior à vétéran

Trail 25 kms : pour junior à vétéran

COURSES	CATEGORIES	DEPART NAVETTE	DEPART COURSE	Fin retrait dossards
TRAIL 25 kms	J/E/S/V	17h15	18h00	16h45
TRAIL 18 kms	J/E/S/V	17h45	18h15	17h15
TRAIL 11 kms	C /J/E/S/V	18h00	18h30	17h45
Trail découverte 5 kms	M/C/J/S/V	16h45	17h00	16h30

Catégories FFA Running & Trail (2026–2027)

Répartition des catégories d'âge selon la FFA, avec distances maximales en compétition.

CATÉGORIE	ÂGES	ANNÉES	DIST. MAX	CODE
Baby Athlé	– 7 ans	2021 et après	–	BB (U7)
École d'Athlétisme	7 – 9 ans	2018 – 2020	–	EA (U10)
Poussin	10 – 11 ans	2016 – 2017	1500 m	PO (U12)
Benjamin	12 – 13 ans	2014 – 2015	3000 m	BE (U14)
Minime	14 – 15 ans	2012 – 2013	5000 m	MI (U16)
Cadet	16 – 17 ans	2010 – 2011	15 km	CA (U18)
Junior	18 – 19 ans	2008 – 2009	25 km	JU (U20)
Espoir	20 – 22 ans	2005 – 2007	Illimitée	ES (U23)
Senior	23 – 34 ans	1993 – 2004	Illimitée	SE
Master	35 ans et +	1992 et avant	Illimitée	MA

ARTICLE 15/ ANNULATION ET REMBOURSEMENT :

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure (Covid, alerte météo, neige, verglas), les participants viendront récupérer leur lot. Aucun remboursement ne sera mis en place.

Dans le cadre du Trail Nocturne, chaque participant s'inscrit moins de deux mois avant le trail et **ne pourra prétendre à aucun remboursement pour blessure, problèmes routiers ou indisponibilité professionnelle.**

ARTICLE 17/ PROTOCOLE COVID:

Aucune restriction à ce jour d'édition du règlement.

Seule adresse pour obtenir des renseignements : csstrail62110@gmail.com